

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire, et notamment l'article L. 253-7,

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur »,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et les demandes associées du produit phytopharmaceutique **SIGNUM JARDIN**

de la société	BASF FRANCE SAS
enregistrées sous les	n°2014-2478, 2014-2499, 2016-2211, 2016-3648

Considérant que la demande d'autorisation de mise sur le marché concerne un produit destiné à la gamme d'usages « amateur »,

Considérant qu'en application de l'article 1 de l'arrêté du 6 avril 2020 susvisé, le produit doit appartenir à l'une des catégories mentionnées au IV de l'article L. 253-7 du code rural de la pêche maritime, afin d'être autorisé,

Considérant que le produit n'appartient à aucune de ces catégories et, qu'en conséquence, il ne respecte pas les exigences de l'arrêté du 6 avril 2020,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Document de référence pour l'autorisation d'un produit phytopharmaceutique

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	SIGNUM JARDIN	
Type de produit	Deuxième gamme	
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX France	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	267 g/kg - boscalide 67 g/kg - pyraclostrobine	
Produit de référence	Nom commercial	SIGNUM
	N° AMM	2060084
Numéro d'intrant	722-2014.01	
Numéro d'AMM	-	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins	

A Maisons-Alfort, le 17 NOV. 2020

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)